



**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION ENTRE TIPUI ATELIER
DE REEMPLOI CREATIF ET LE CCAS DE LA
VILLE DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-CCAS-22-015
EN DATE DU 07 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Madame Marie GUILLERMIN EI, domiciliée 216 rue de Fontenay 94300 Vincennes, d'animer un atelier de scrapbooking proposé aux Vincennois, le 8 novembre 2022, pour un montant de 360€ TTC (Trois cent soixante euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Madame Marie GUILLERMIN EI, domiciliée 216 rue de Fontenay 94300 Vincennes, pour l'animation d'un atelier de scrapbooking proposé aux Vincennois le 8 novembre 2022 pour un montant de 360€ TTC (Trois cent soixante euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON